

Exercice Budgétaire : 2019

Fonction : 222

Thème : C05.01 lycées

Objet : Dispositif "je mange local au lycée" : lancement d'un nouvel appel à candidatures pour la poursuite du dispositif en 2019/2020

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président le 10 mai 2019, réunie le 21 mai 2019, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'article L1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu le Programme National pour l'Alimentation décidé le 13 octobre 2014 par le gouvernement,

Vu la loi EGalim du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,

Vu le décret n°2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs

Vu le Plan de soutien à l'élevage adopté le 28 janvier 2016 par la Séance Plénière du Conseil régional Hauts-de-France,

Vu la délibération n°20161327 du 13 octobre 2016 relative à l'adoption de la Politique régionale «Stratégie de développement de l'approvisionnement local dans les restaurants des lycées publics et dans la restauration collective des Hauts-de-France»,

Vu la délibération n°20170051 du 17 janvier 2017 relative à l'adoption de la Politique régionale «Je mange local»,

Vu l'avis émis par la commission Enseignement, recherche(lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

Vu l'information faite en commission Agriculture et agroalimentaire

CONSIDERANT:

Initié lors de la Séance Plénière du 13 octobre 2016, le projet "je mange local au lycée" a pour objectif d'amener les restaurants scolaires des lycées à développer leurs approvisionnements en circuits courts et de proximité avec une cible de 70% de produits locaux, dont 10% de produits bio.

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des restaurations des lycées publics des Hauts de France à horizon 2021. Le déploiement est croissant : 39 lycées étaient engagés en 2017, 71 lycées au titre de l'année scolaire 2017/2018, et 97 pour cette année scolaire 2018/2019.

La présente délibération a pour objet la reconduction du dispositif pour la future année scolaire 2019/2020, via le lancement d'un nouvel appel à candidature permettant à de nouveaux lycées de s'engager dans le projet. Cette délibération définit les modalités d'octroi de l'aide régionale pour la période 2019/2020, ainsi que le nombre maximum de lycées éligibles.

La nouvelle loi sur l'alimentation, dite EGalim, parue au Journal Officiel du 1er novembre 2018, fixe un certain nombre de prescriptions à destination de la restauration collective publique. Il y est notamment fixé l'objectif de 50% de produits de qualité ou locaux dont 20% de produits issus de l'Agriculture Biologique dans l'approvisionnement de la restauration collective publique d'ici 2022. La présente délibération propose des ajustements des objectifs du projet 'je mange local' afin de se mettre en cohérence avec cette nouvelle réglementation qui s'imposera à toutes les restaurations scolaires des lycées en 2022.

La présente délibération est "Sans incidence financière". L'affectation d'autorisation d'engagement sera faite après le positionnement des lycées sur cette opération.

DECIDE

Par 53 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

1. De mettre en cohérence l'objectif régional pour l'approvisionnement des restaurations scolaires des établissements avec l'objectif fixé dans la loi EGalim, applicable dès 2022. L'objectif régional est modifié de la façon suivante : l'objectif est l'introduction de 70 % de produits locaux dont 20 % de produits bio, avec une priorité sur les produits dits de qualité selon la loi Egalim et tels qu'ils sont définis dans le décret d'application n°2019-351 du 23 avril 2019.
2. D'approuver le nouvel appel à candidatures qui sera lancé dès le mois de juin afin d'établir la liste des 140 lycées éligibles au dispositif « je mange local au lycée » à partir de la rentrée de septembre 2019 (annexe).

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (41) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Natacha BOUCHART, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Christophe COULON, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUELIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Edith VARET

Pouvoirs donnés (12) : Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Patricia POUPART,

Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Madame Monique RYO, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Madame Edith VARET

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD

Monsieur Oliver DELBE donne pouvoir à Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur André MURAWSKI donne pouvoir à Madame Véronique DESCAMPS.

N'ont pas participé au vote (0) :

Absent (1) : Monsieur Gérald DARMANIN.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A L'UNANIMITE